

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

« LA SANTE »

Compte-rendu de la séance du 3 novembre 2016

Le jeudi 3 novembre 2016, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Madame la Maire ouvre la séance à 18h35 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Mme LA MAIRE : Bonjour, notre CICA aujourd'hui est consacré à la santé, la santé dans notre ville et plus particulièrement, dans le 7^e arrondissement.

La première question est posée par Michelle JOUMARD et, je lui laisse la parole.

CIL GERLAND GUILLOTIERE :

1 – Mme JOUMARD : **densité des médecins sur Gerland.**

1.1 Analyse de la situation Le rapport 2012 de l'Observatoire de la Santé Lyonnaise donne le taux de médecins dans l'agglomération lyonnaise, pour 100 000 habitants. Dans le 7^e un recensement minutieux des médecins non hospitaliers donne pour 100 000 habitants : 89 généralistes, inférieure à la moyenne lyonnaise de 131 et nationale de 95 ; 23 spécialistes, inférieure à la moyenne lyonnaise de 178 et nationale de 65.

Dans le grand quartier de Gerland, la différence est encore plus nette, pour 100 000 habitants : 59 généralistes, comparé à la moyenne lyonnaise de 131 et nationale de 95 (16 recensés) 19 spécialistes comparé à la moyenne lyonnaise de 178 et nationale de 65. Une enquête effectuée auprès de 261 habitants, réalisée par le CIL Gerland Guillotière indique : pour trouver un généraliste (réfèrent) dans le quartier : 46% des habitants ont des difficultés à Gerland, contre : 21% des habitants à la Guillotière, 36% des habitants à Jean Macé.

Pour trouver un spécialiste dans le quartier : 61% des habitants ont des difficultés à Gerland, contre : 43% des habitants à Guillotière, 46,5% des habitants à Jean Macé. Ces chiffres confirment la difficulté que rencontrent les habitants pour se faire soigner localement.

De plus, de nombreux médecins de Gerland sont déjà à la retraite et ne prennent plus de nouveaux patients. Chez les autres, selon la même enquête, les délais pour un rendez-vous s'accroissent et deviennent décourageants. Il en est de même pour d'autres soins de santé (Kinésithérapeutes)

De plus, avec la construction intensive des ZAC et autres zones immobilières, la situation risque fort de s'aggraver encore, dans un futur proche.

Question : Que comptent faire les municipalités de Lyon et du 7^e pour inciter plus de médecins à s'installer dans le 7^e et plus particulièrement à Gerland ? Qu'envisagez-vous, par exemple, pour encourager l'installation de Centres de santé pluridisciplinaires, économiquement plus attractifs pour les jeunes médecins et fortement demandés dans notre enquête (solution demandée par 40% des personnes s'étant exprimé). Merci.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette importante question qui concerne la santé à Gerland. Je vais vous proposer une réponse à 4 voix. D'une part **Céline FAURIE-GAUTHIER**, Conseillère municipale déléguée aux hôpitaux, à la prévention et à la santé ; **Marie-Madeleine FIERS** que vous connaissez bien puisqu'elle est mon adjointe déléguée à la petite enfance, à la santé dans la ville et au handicap ; **Myriam BUFFET**, Responsable de la Mission Santé à la Direction du Développement Territorial de la Ville ainsi que **Carène LABRY**, Coordinatrice des ateliers santé ville des 1er, 3^e et 7^e arrondissements. Mesdames, je vous laisse la parole.

Mme FAURIE-GAUTHIER : Merci de m'avoir invitée pour ces questions qui concernent la santé des Lyonnais. Je suis d'autant plus heureuse que c'est la première fois que je suis invitée depuis que je suis en charge de cette fonction depuis 2009.

Nous allons être plusieurs à répondre à cette question : Madame BUFFET, sur les aspects quantitatifs, Madame FIERS que vous connaissez bien et dont je loue l'engagement sans faille pour la santé des habitants du 7^e car elle est extrêmement active et je conclurai sur ces questions.

Mme BUFFET : Je vais répondre sur 2 points. Le rapport 2013 de l'Observatoire de la santé des Lyonnais indique une densité (nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants), sur le territoire du 7^e arrondissement, de 160 médecins pour 100 000 habitants ; c'est supérieur par rapport à Lyon, c'est donc un secteur bien pourvu.

L'ancienne territorialisation de la Région Rhône-Alpes est même inférieure avec 96.

Nous avons interrogé l'Union Nationale des Professionnels de Santé des médecins, c'est une association qui regroupe un certain nombre de médecins, tous syndicats confondus, qui apporte des réponses à l'installation de médecins et l'instance qui est en lien directement avec la Sécurité Sociale et avec l'Agence Régionale de Santé.

L'Union Nationale des Professionnels de Santé des médecins indique que sur ce secteur du 7^e arrondissement, il y a un risque zéro pour l'instant par rapport à l'âge des médecins.

Il ne s'agit pas uniquement de considérer le nombre de médecins mais aussi, leur âge. Pour l'instant il y a moins de 50% de généralistes qui ont plus de 54 ans.

Le risque est nul comparativement à d'autres secteurs comme le 8^e, le 9^e ou le 4^e arrondissement où plus de 50% des médecins ont plus de 55 ans. Il y aura un trou très important dans quelques années sur ces territoires.

Mme JOUMARD : *Je crois que nous n'avons pas compté les médecins qui sont dans les hôpitaux.*

Mme BUFFET : Effectivement, puisque vous abordez la question, comment avez-vous fait ce calcul ? Dans notre calcul, nous avons considéré l'ensemble des médecins généralistes à plein temps et ceux qui combinent avec une activité salariée en hôpital.

Mme FIERS : Merci. Quel est notre rôle dans la mairie du 7^e arrondissement ? C'est bien sûr de soutenir la création de maisons de santé pluri professionnelles ou écoles de santé pluri professionnelles, bien sûr faciliter l'accueil des stagiaires qui sont dans les dernières années de médecine en cabinet médical, ça leur permet de s'approprier notre territoire et bien sûr, réserver et repérer des m² pour la construction de cabinets médicaux et paramédicaux par les constructeurs bailleurs.

C'est la collaboration que nous avons, Monsieur GRABER (adjoint à l'urbanisme) et moi-même ; ensemble, nous tentons de faire le lien entre les demandes d'installations médicales et les locaux disponibles.

Sur le 7^e arrondissement, nous avons l'association des professionnels de santé qui regroupe 56 membres ; on y trouve des médicaux et des paramédicaux qui vont des médecins, aux orthophonistes, infirmières, sages-femmes, etc. Les Maisons médicales de garde que vous connaissez bien, qui sont là depuis 12 ans et vous pouvez leur téléphoner jusqu'à 23h00 chaque jour.

Nous avons le dispensaire Sévigné qui dispense tous les soins et des soins dentaires.

Depuis le mois de février dernier, nous avons la Maison de Santé Guillotière, qui regroupe 7 paramédicaux qui vont de l'infirmière, au kinésithérapeute, à l'orthophoniste.

On a également une présence paramédicale sur la ZAC du Bon Lait.

Une bonne nouvelle ! On a un projet de cabinet médical et paramédical qui va s'ouvrir dès que la ZAC des Girondins sera terminée et accessible et là, nous allons avoir 7 professionnels de santé, dont 2 médecins, des infirmières, une psychologue, une sage-femme.

L'arrondissement s'agrandit, c'est une bonne chose et nous sommes tous vigilants pour que chaque personne ait accès aux soins et un parcours de soins.

Mme LABRY : Je vous remercie d'avoir posé cette question avec pertinence parce que, on ne va pas faire de bataille de chiffres mais, ce que vous soulevez c'est la difficulté que rencontrent un certain nombre d'habitants pour trouver un médecin.

Pour ce qui concerne la médecine générale, nous sommes sans doute à un tournant dans les pratiques. Nous subissons partout l'effet de ce que l'on appelle le *numerus clausus* qui fait que pendant quelques années encore, hélas, il y aura un nombre d'étudiants pour la médecine générale qui ne sera pas très important mais cela va augmenter.

Aujourd'hui, la médecine générale fait moins recette, les étudiants en médecine se tournent plutôt vers d'autres spécialités, soit vers le salariat ; en France et en région Rhône-Alpes, on note une baisse de l'attractivité de la médecine libérale traditionnelle.

Ce tournant existe parce qu'il y a une évolution de ce métier avec des étudiants qui souhaitent continuer à poursuivre dans des activités collectives plutôt qu'en cabinet seuls ; on a aussi l'évolution de la demande, c'est-à-dire que l'on a des patients aujourd'hui qui ont beaucoup plus de demandes de temps. Le temps de consultation augmente en lien avec les maladies chroniques qui se développent avec le vieillissement de la population.

Il y a des outils qui ont été mis en place par le gouvernement, à savoir les maisons de santé où la médecine est pratiquée de manière collective avec des aides apportées par l'Agence Régionale de santé et nous avons des projets à Lyon (pas dans le 7^e) de création de maisons de santé à l'initiative des médecins, dans le 8^e arrondissement dans 2 quartiers.

Nous sentons que des choses frémissent et effectivement nous voyons que le 7^e arrondissement est plutôt dynamique car il y a un nombre de médecins qui investissent notamment le quartier de Gerland, ce qui est bien. Nous examinons tous les projets qui viennent des médecins avec bienveillance parce que nous avons bien conscience que c'est très important de répondre à cette demande de soins de premier recours.

2 – M. QUERRIEN : **la mobilité des seniors** un enjeu fondamental non seulement pour rompre leur isolement mais aussi pour les maintenir en bonne santé

Selon l'étude publiée par le CEREMH (Centre de Ressource et d'Innovation Mobilité Handicap) et le Laboratoire de Mobilité inclusive :

- 44% des plus de 75 ans déclarent une gêne pour se déplacer ;
- 28% d'entre eux affirment ne pas sortir de chez eux pendant cinq jours d'affilée ;
- 80% des seniors en situation de mobilité réduite, renoncent régulièrement à un déplacement.

D'après le baromètre de la dépendance 2016, réalisé par TNS Sofres, un individu sur 3 a parmi ses proches une personne concernée par les problèmes de mobilité.

Par exemple, de nombreux aménagements urbains faciliteraient la vie et les déplacements des seniors dont le champ d'activité n'excède pas 500m :

- plus de bancs pour s'asseoir sur les parcours de déplacements (sans permettre de se coucher),
- des trottoirs de meilleure qualité (avec des bateaux, sans pente excessive, sans trous ni bosses...), des accords avec des associations etc.

Quelles sont les actions en cours et vos projets planifiés pour que depuis leur domicile ou leur résidence, les seniors puissent accéder facilement en toute sécurité : aux commerces, aux pôles administratifs, aux locaux sanitaires, aux transports ?

Mme RIVOIRE : La lutte contre l'isolement est un enjeu primordial pour moi et des actions sont mises en place sur le territoire avec notamment une expérimentation sur le 3^e et le 6^e arrondissement

avec les associations Les Petits Frères des Pauvres, Saint Vincent de Paul, le CCAS et le Métropole pour des visites à domicile avec des jeunes en service civique.

L'isolement est quelque chose de très important.

Il est évident que le manque de mobilité peut accroître l'isolement des personnes âgées. Ce sujet me préoccupe beaucoup. Dans le cadre du réseau francophone, les amis des aînés ont organisé une journée régionale à l'Hôtel de Ville, avec différents partenaires pour travailler sur la mobilité des seniors.

Le travail peut se faire sous différents angles :

1 - on travaille avec les services de la voirie de la Métropole afin de réaliser dès que nous le pouvons des abaissements de trottoir tout en travaillant sur une cohérence de parcours lisible. On essaye d'avoir des parcours aussi bien pour les personnes âgées qu'à mobilité réduite.

Le financement des travaux est aussi en question mais sachez que cela me préoccupe particulièrement.

Comme vous le savez l'installation de bancs est souvent assez délicate et pas toujours évidente ; on a fait des essais sur la rue de la Thibaudière et on n'a pas vraiment réussi, on a installé des assis-debout devant la poste Berthelot. La problématique des bancs est que l'on nous demande de les enlever après leur installation car l'usage n'est pas celui que l'on souhaiterait. Cela reste quelque chose que l'on essaye de faire régulièrement.

2 – La mobilité : Depuis le début du mandat :

- Concertation et partenariat avec la Métropole dont c'est la compétence.
- Mise en place d'outils et de dispositifs déployés sur le territoire permettant d'avoir une approche ciblée.
- Contact et concertation avec plusieurs acteurs stratégiques sur Lyon et la Métropole : SYTRAL, l'Agence d'Urbanisme ; le Laboratoire d'Aménagement Economie transport, le syndicat des Equipements de la route, le CEREMH.
- Participation à la révision du Plan de Déplacements Urbains en demandant que soit pris en compte le vieillissement de la population.

Je voudrais saluer le réseau de transports en commun de la ville de Lyon qui est accessible. Je crois que toutes les stations de métro sont accessibles, un effort important a été fait.

Quelques réalisations :

- Mise en place d'ateliers de prévention des chutes au sein des résidences seniors ouverts sur les seniors du quartier qui peuvent venir participer à ces ateliers.
- Accompagnement et encadrement lors de sorties organisées par le CCAS, chaque été des sorties sont organisées pour les seniors pour lutter contre l'isolement.
- Présence d'un véhicule type Mobiseniors dans le 8^e arrondissement avec un travail en cours pour une extension sur un autre arrondissement ; cette structure aujourd'hui ne peut pas répondre à la demande.
- Expérimentation à l'occasion de la Semaine européenne de la Mobilité de 4 ateliers gratuits pour présenter Bluely, Vélogik (vélo électrique) le dispositif Citiz LPA (auto partage, voitures thermiques et hybrides) et Vélo'v pour redonner envie de refaire du vélo.
- Travail en lien avec la Métropole pour une alternative au cyclopousse en partenariat avec les villes de Villeurbanne et Tassin la Demi-Lune pour que cela s'étende sur tous les arrondissements.
- Lien avec certaines associations d'aide à domicile qui propose des déplacements avec leur véhicule. La CARSAT a financé dernièrement plusieurs véhicules.
- Utilisation du chèque Sortir Plus : il s'adresse aux seniors de plus de 80 ans percevant une retraite complémentaire de l'AGIRC et l'ARCO. Une participation financière de 15 € pour le 1^{er} Chéquier, 20 € pour le 2^e et 30 € pour le 3^e pour des chèquiers de 150 € chacun. En dessous de 80 ans, il y a des chèques domicile qui peuvent être délivrés gratuitement par des antennes de solidarité, aux personnes qui ne peuvent se déplacer seules.
- Mise en place d'ateliers mobilité avec le CEREMH et la CARSAT d'ateliers mobilités seniors les 14 / 15 et 16 novembre sur les résidences Jean Jaurès, Chalumeaux dans le 8^e et La Sauvegarde dans le 9^e. Ces ateliers sont ouverts aux seniors du quartier.

Bien évidemment la solidarité entre générations reste également une solution.

Dans nos antennes de solidarité, on a du personnel en mesure de renseigner toutes les populations de personnes âgées.

Je fais un travail pour que les résidences seniors soient aussi le lieu où l'on puisse trouver de la documentation sur tout ce qu'il peut y avoir sur le quartier ou sur la ville de Lyon. Je suis en train de mener ce travail qui à mon avis répondra à un certain nombre de questions que peuvent se poser les personnes âgées.

Il y a de nombreuses associations qui travaillent autour des personnes âgées.

Les structures d'aide à domicile sont souvent sous forme associatives.

Ce n'est pas assez connu mais le document Génération seniors va être remis à jour de toutes ces données pour faire une diffusion grand public.

3 – M. JOUMARD : lutte contre l'ambrosie.

L'ambrosie est une plante classée nationalement comme exotique, envahissante et nuisible à la santé. 20% de la population de Rhône-Alpes souffre d'allergie en fin d'été et la situation s'aggrave d'année en année, à cause de son extension.

Elle pullule aussi en ville, notamment sur les chantiers et les friches, et ici et là au bord des voies et des rivières et dans les parcs. L'ARS chiffre le coût sanitaire pour Rhône-Alpes à une vingtaine de M€ par an, sans compter le coût pour l'agriculture. L'application « signalement-ambrosie.fr » permet aux habitants de signaler sa présence depuis leur Smartphone ou leur PC.

Le préfet de la Région a signé des arrêtés pour imposer sa destruction aux responsables des terrains envahis et a chargé les mairies de veiller à sa destruction. Elles doivent désormais désigner plusieurs référents (élu, agents de services techniques ou bénévoles). Les référents ont pour mission de former les habitants sur la plante et la conduite à tenir et ils doivent piloter et contrôler toutes les actions de destruction.

Le problème est que la ville de Lyon ne compte que 2 référents, ce qui est minime, vis à vis de sa superficie et de sa population et en contradiction avec l'esprit des arrêtés, car il n'y a pas de référents de proximité (élu, agent, ou bénévole motivé et compétent) désignés dans les mairies d'arrondissement.

La présentation qui s'est tenue en mairie était un bon début, mais une vigilance de proximité et une formation de masse s'impose pour que la majorité de la population connaisse la plante et les actes à faire. D'ailleurs les arrachages cette année ont été trop insuffisants et tardifs.

Que compte faire la municipalité du 7^e arrondissement et les services de la Ville ou de la Métropole pour : diffuser de façon massive l'information sur l'ambrosie et sa lutte, aux adultes et aux enfants ? Intervenir avec la célérité et le soin qui s'imposent dans les espaces publics, pour qu'on ne retrouve plus la plante en fleur, longtemps après l'avoir signalée ?

Mme FIERS : Je pense que la mairie se mobilise puisque cette année, nous avons fait une exposition sur l'ambrosie qui est restée ici une dizaine de jours. Cette exposition était organisée par l'Ecologie Urbaine, la Métropole et aussi avec notre collègue Christophe AMANY.

Une petite fiche a été éditée avec d'un côté l'ambrosie et de l'autre côté le moustique tigre.

Je suis référent du conseil de quartier de la Guillotière qui organise des balades botaniques, il y en a eu au mois de juin avec un botaniste qui a identifié une plante qui était l'ambrosie.

C'était un samedi matin et dans l'après-midi, il est venu arracher cette plante. Je l'ai signalé au service de l'Ecologie Urbaine puisque je ne connaissais pas le botaniste en question et quand ils sont allés sur place, c'était déjà enlevé.

Il y a une autre association sur le quartier de la Guillotière qui s'appelle Brind'Guill qui s'occupe de tous les délaissés urbains, ils sont très vigilants sur l'ambrosie.

M. JOUMARD : *Quand j'y vais il y en a !*

Mme FIERS : *Le conseil que je vous donne, c'est d'avoir un petit sac avec vous pour envelopper la plante de façon à ne pas disséminer les graines partout, car s'il y a du vent, 2 heures après, on peut en retrouver à Marseille. J'ai fait la même chose au forum des associations, j'ai ressorti la fiche que nous avions préparée à la mairie.*

Mme FAURIE-GAUTHIER : Félicitations pour votre ténacité à enlever cette plante qui provoque de graves problèmes de santé. Il faut lutter contre d'autant qu'elle est très présente dans notre région et elle est en train de se développer au nord donc il est important de l'éradiquer d'autant plus qu'elle a une capacité de volatilité importante et elle peut se reproduire à des kilomètres.

La ville de Lyon dans le cadre de la plateforme de la Métropole, est parfaitement mobilisée. Nous avons effectivement 2 agents référents mais aussi 4 personnes en permanence sur le terrain, de la Direction de l'Ecologie Urbaine, ce qui me permet d'excuser l'absence de la directrice, Sophie PAMIES qui ne pouvait pas être là ce soir.

Au-delà des 4 référents, l'ensemble des jardiniers des espaces verts sont formés à identifier l'ambrosie et dès qu'ils la trouvent ils la suppriment. Sur l'espace public, notre rôle est de l'enlever et c'est ce qui est fait.

Lorsque c'est sur un espace privé, il faut signaler au propriétaire qu'il doit supprimer cette plante.

On a eu un dysfonctionnement concernant la plateforme de la Métropole dont on a parlé.

Sur l'année 2016, il y a eu 11 signalements ambrosie sur le 7e arrondissement : sur ces 11 signalements, 6 signalements erronés (site ne comportant pas d'ambrosie) mais il vaut mieux signaler de l'ambrosie et que ce soit une erreur, plutôt que de ne pas le faire ; 25 plants ont été arrachés au total

La métropole a mis en place une interface pour que chaque citoyen puisse signaler une potentielle présence d'ambrosie, chaque nouveau signalement (11 en 2016 mais 5 seulement d'ambrosie après vérification) est transmis à la DEU pour vérification.

Cette vérification est faite dans les 24 heures si ce n'est le jour même, et suivant la quantité, s'il s'agit vraiment d'ambrosie sur l'espace public, les agents de terrain arrachent les pieds (25 plants arrachés). Donc la DEU intervient avec célérité et mènent les procédures administratives avec célérité aussi. Elle saisit aussi la direction des espaces verts qui entretient les parcs publics.

J'entends qu'il y aurait des signalements qui mettent un peu plus de temps à être traités. En toute logique, cela doit être fait rapidement. Vous avez la meilleure référente qui soit dans le 7^e, c'est Marie-Madeleine FIERS.

Des élus dans votre arrondissement sont particulièrement bien informés, ils ont fait (c'était le premier arrondissement à le faire), une exposition en mairie d'arrondissement sur l'ambrosie parce que j'ai souhaité que l'on diffuse plus d'information sur l'ambrosie et le moustique tigre.

J'ai demandé à Sophie PAMIES de réaliser cette exposition et la mettre à la disposition des arrondissements et des Comités d'Intérêts locaux, conseils de quartier.

La marie du 7^e a été la première à s'en emparer, à organiser une conférence et le docteur PAMIES était là pour ouvrir l'exposition.

On prend la chose très au sérieux et toute information sur le sujet doit être multipliée dans toutes les structures.

M. JOUMARD : *Il faudrait faire de l'information dans les écoles, faire des présentations sur les marchés car le nombre de personnes disponibles pour cela n'est pas suffisant. Merci.*

Mme LA MAIRE : Nous passons maintenant aux questions relatives aux Berges du Rhône, c'est la question n° 4 et dans les questions diverses, la question n° 9.

Je vous propose de les présenter successivement, parce que nous avons invité à ce conseil, pour vous apporter des réponses précises, Monsieur Roland BERNARD, conseiller métropolitain délégué au fleuve, aménagements et usages.

Comme il est également conseiller municipal et conseiller d'arrondissement dans le 2^e arrondissement, il tient à assister à son conseil d'arrondissement ce soir autant que nous ; je souhaite donc qu'il puisse se libérer rapidement.

LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE :

4 – M. DUCHENE : Lors du CICA du 3 mars 2015, la LIVRE avait posé une question sur la mise en place de bornes d'alimentation électrique des bateaux de croisière afin d'éviter la pollution engendrée

par leurs moteurs auxiliaires fonctionnant en permanence pendant tous les mois d'activité de ces bateaux.

M. AMANY avait qualifié cette question de "préoccupante". Mme la Maire avait déclaré « *les solutions sont à l'étude, d'un point de vue technique comme financier, et nous ne manquerons pas de vous informer des décisions qui seront prises* ».

Dix-huit mois plus tard aucune décision n'a apparemment été prise, puisque nous n'en avons pas été informés.

Rappelons l'existence de la Directive 2014 /94 du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014, sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs¹ : et l'arrêté inter préfectoral n° 2014335-0003 du 1er décembre 2014 relatif au déclenchement des procédures préfectorales, en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant pour les départements de la région Rhône-Alpes ?

Pourquoi rien n'a été fait pour éviter la pollution engendrée par les bateaux croisières sur les berges du Rhône ?

M. BERNARD : Merci Madame la Maire de m'avoir invité. Je suis heureux d'être parmi vous et j'espère que je vais apaiser et gommer vos inquiétudes de façon à ce que vous repartiez rassurés puisque vous avez l'air d'attendre une réponse depuis 18 mois.

Les berges sont un équipement municipal important qui sert à l'ensemble des lyonnais et des grands lyonnais et qui depuis la mise en exploitation est sujet à quelques conflits d'usage.

Je suis là pour essayer de vous faire comprendre que cette activité de croisiéristes fluviaux est une valeur ajoutée en termes d'image, importante pour la ville de Lyon et sa métropole, et la Région.

C'est une valeur ajoutée en termes économique : c'est quand même 60 millions d'euros de retombées économiques, et aussi pour l'ensemble des résidents qui sont le long de ces berges.

Une ville animée intelligemment, je crois que les croisières en font partie, ce n'est pas très bruyant et ça a l'avantage de montrer que nous avons la chance d'avoir à Lyon un fleuve majeur qui est le Rhône et son affluent qui est la Saône, qui sont aujourd'hui plébiscités par l'ensemble des croisiéristes et armateurs européens.

Je vais apaiser vos inquiétudes concernant les fumées, les consommations d'énergie fossile.

Je suis très fier de m'occuper de cette délégation parce que pour Lyon, c'est un point capital de savoir que l'on est aujourd'hui la deuxième capitale européenne derrière Budapest, en termes de réceptif de ces armateurs.

Nous sommes dans l'obligation de mettre en place un schéma directeur pour recevoir à travers des appontements qui vont être construits dans les mois à venir, d'autres possibilités de désengorger le quai Claude Bernard et éviter aux résidents qui sont sur ce linéaire, quelque inquiétude, y compris avec les autocars, avec les bruits que font tous ces gros bateaux. Cet aménagement sera effectif au cours de ce mandat.

Une première libération va se faire avec l'appontement Musée des Confluences puisqu'il va pouvoir recevoir 2 bateaux de croisière et ça va être livré au printemps prochain. Cela devait se faire avant mais suite à la nouvelle gouvernance de la Région, ça a pris du retard.

Ensuite, nous démarrons les travaux sur le parc de Gerland au niveau du quai Fillon qui va recevoir lui aussi l'appontement pour recevoir 2 bateaux de croisière avec un réaménagement qui va réutiliser le parc de Gerland, notamment la bretelle qui a servi au passage du métro, puisque le cabinet Marguerit va avaliser ce nouveau projet qui va être livré en 2018.

Le grand projet sur l'avenue Leclerc : face au centre de sélection et au bâtiment de l'armée où il y avait le joli bâtiment Napoléon 3, vous aurez un linéaire sur 400m où vous aurez 3 passerelles qui permettront de recevoir un couple de bateaux de croisières ce qui fera 6 bateaux de croisières sur ce quai Leclerc, là encore avec les technologies nouvelles, pour éviter les bruits de moteur, essence et autre.

Il y aura des bornes pour de l'électricité verte fournie par la CNR. Nous venons de signer la convention pour l'installation de ces bornes. Sur le quai Claude Bernard, vous avez aujourd'hui des bornes électriques qui vont être en fonctionnement pour les bateaux en stationnement.

Ceci devrait vous rassurer et vous apaiser ; voilà les points positifs en réponse à votre question.

Concernant les autocars, les incivilités sont très présentes aussi sur le site. On est en train de travailler sur la possibilité de faire stationner les autocars à la hauteur de la piscine : on va essayer de dégager de l'espace pour que la partie qui est quai Claude Bernard soit moins souvent occupée et que le stationnement soit plus souple, plus fluide, en augmentant une capacité vers la piscine.

Face à la piscine, il n'y a pas de résidents, ce sont des étudiants qui viennent la journée, en conséquence, les conflits d'usages ne peuvent pas gêner les résidents.

Avec l'aménagement de ces nouveaux appontements sur le quai Leclerc, à l'horizon 2019, vous aurez un linéaire de 200m qui permettra, sans aucun doute, de faire stationner tous les autocars pour les passagers.

Les passagers n'auront plus à descendre sur le quai bas puisque vous aurez 3 passerelles pour permettre aux croisiéristes de rentrer sur les bateaux de croisière.

A Gerland ce sera pareil, les autocars seront loin des résidents puisque on sera en bout de parc végétal de Gerland et dans la limite des bâtiments de VNF.

Là encore vous serez rassurés quant aux risques de débordements.

Vous voyez que c'est une politique qui va dans le sens que vous souhaitez en vous apportant de la sérénité. On peut comprendre que ce n'est pas satisfaisant d'entendre un moteur qui tourne toute la nuit, avec les gaz brûlés par tous ces moteurs.

On peut être fier d'être dans une capitale européenne qui a aujourd'hui, une image extrêmement positive de sa reconquête des fleuves.

Les aménagements sur les berges du Rhône et sur les rives de Saône valorisent le territoire, de proximité, local y compris la métropole puisque l'image de Lyon aujourd'hui profite à l'ensemble de nos concitoyens qu'ils soient lyonnais ou métropolitains.

Vous devez porter cette fierté avec nous, notre volonté est de donner de la valeur ajoutée à nos concitoyens et non de leur compliquer la vie.

Je sais aussi que vous êtes très impatients ; aujourd'hui, nous travaillons pour voir si nous pouvons apporter une déchetterie par voie fluviale pour récupérer toutes les ordures et les déchets laissés par ces bateaux. Cela réduirait le passage de tous ces camions pour venir récupérer les bennes.

Ce travail se réfléchit avec mes chargés de mission de la Métropole puisque l'on fait une première expérimentation d'une déchetterie fluviale pour les encombrants qui sera située quai Fulchiron sur la Saône et on essaiera d'entraîner l'ensemble des armateurs et des tours opérateurs.

Il y a là aussi un business à développer. En plus, le ravitaillement qui se fait par des camions frigorifiques, là aussi on va essayer de concevoir une plateforme au Port Edouard Herriot et un transfert par bateau, de bord à bord.

On veut rentrer dans une dynamique de développement durable et surtout, du mieux vivre ensemble comme vous le souhaitez.

Il faut savoir raison garder et quand on a la chance d'avoir une aussi belle ville que Lyon, tous les aménagements que nous allons faire pour accueillir ces bateaux de croisières devront vous apporter la sérénité et gommer les imperfections dont vous parlez.

On n'est pas là pour éviter les questions que vous nous posez.

M. PONS : Un certain nombre des points que vous avez abordés rejoint les propositions que nous avons faites, notamment les appontements et les déchets qui sont, des bons points.

Les bornes électriques sur le quai Claude Bernard ne sont utilisées que l'hiver, quand les bateaux n'ont pas de passagers et il serait souhaitable, notamment pour les piétons et les cyclistes que les quelques milliers équivalents de voitures font les moteurs auxiliaires pendant la saison estivale, soient remplacées par des bornes électriques nécessaires, comme le demandent les armateurs avec lesquels nous avons été en contact.

M. BERNARD : Je vais vous répondre très aisément. On a augmenté la puissance électrique et les nouvelles bornes sont dans la capacité de recevoir 2 bateaux en couple alors votre inquiétude peut être gommée.

M. PONS : *C'est opérationnel maintenant ?*

M. BERNARD : *C'est opérationnel maintenant. Nous avons reçu Croisieurope, la CNR ; la convention a été signée, je l'ai là, si vous voulez la voir.*

Nous partageons toutes vos inquiétudes et nous essayons de les solutionner le plus vite possible mais il y a des délais, des délibérations que doivent approuver nos collègues y compris ceux de l'opposition. Je salue Christophe GEOURJON qui sait nous interpeller en conseil de Métropole.

M.PONS : *Vous avez abordé le problème des cars de tourisme sur le haut du quai Claude Bernard qui est solutionné depuis quelques mois, suite à des questions que nous avons posées mais il y a également le stationnement des cars de tourisme en bas sur le Berges. Il y a 2 points installés avec un marquage au sol sur la zone pavée, il y a un panneau interdisant le stationnement sauf cars de tourisme au sud, en face le 16-18 quai Claude Bernard.*

Ces dispositions ne sont pas apparentes dans les deux décrets municipaux que je cite dans ma question.

Quel est l'arrêté municipal qui autorise le stationnement, ce n'est pas particulièrement bien compris des cars de tourisme, pour avoir discuté avec les professionnels qui disent qu'il leur est interdit de déposer leurs touristes en dépose minute, les gens ne savent plus comment s'en sortir.

M. BERNARD : *Je sens que vous connaissez parfaitement votre sujet et c'est notre préoccupation.*

Malheureusement, quand vous offrez la possibilité à certains autocaristes de faire la dépose minute, ils stationnent 1 heure, 2 heures, etc. C'est le respect de l'autorisation limitée.

La dépose minute veut bien dire ce que ça veut dire : on repart et on se gare sur le quai haut.

J'ai reçu des lettres de gens qui se font insulter par les chauffeurs, c'est très français ! N'importe quel élu est bien impuissant face aux incivilités, de mauvaise éducation ou de volonté de dire « je fais ce que je veux, je suis plus grand que toi, etc. ; » Jean-Yves SECHERESSE a été alerté, la police municipale aussi, pour régler ce problème.

Là aussi, je veux aller plus loin mais pour l'instant, rien n'est décidé : nous en avons parlé au président, on voudrait mutualiser sur le quai haut, avec une halle maritime, l'ensemble des croisiéristes qui permettraient qu'eux-mêmes gèrent le stationnement, y compris quand il y a des personnes à mobilité réduite, y compris pour certains taxis, pour certains ravitaillements qui peuvent se faire en utilisant la rampe.

On a mis des bornes, ça coûte très cher, on nous les casse, on les bricole et vous avez des stationnements intempestifs qui n'ont pas lieu d'être là.

Si nous mettons cette halle maritime mutualisée sur le quai haut pour l'ensemble des tours opérateurs et des armateurs, le président de la Métropole ne me le refusera pas car il faut penser aux nouveaux appontements sur le quai Leclerc. Cette halle maritime pourra servir aussi à l'ensemble des armateurs et aux candidats aux croisières.

Aujourd'hui les croisières fluviales prennent la même importance favorable que les croisières maritimes, de l'ordre d'une croissance à 2 chiffres.

Aujourd'hui, il y a une population étrangère qui a du pouvoir d'achat, Américains, Australiens, Allemands, qui laisse quelques euros à Lyon, par le biais des taxes de stationnement que reçoit la Métropole, ça nous permet de faire ces nouveaux aménagements.

Un budget a été voté à la fin du mandat précédent, puisque c'était la dernière délibération qui était passée sous le mandat précédent, c'est 4 600 000 euros pour les appontements sans compter les à côté, avec la Région, VNF, la CNR.

Les travaux vont être réalisés en respect avec la ViaRhôna qui est à vos pieds, il faudra que l'on mette la ViaRhôna sur les berges du Rhône.

Mme HURTREL : *Je me permets de prendre la parole pour vous remercier Monsieur BERNARD pour toutes ces informations, nous sommes quelques-uns à habiter l'avenue Leclerc et, jusqu'à ce jour, nous n'avions jamais entendu parler de ces projets.*

Je suis la présidente de l'association Parc de Gerland et son environnement et, ce que vous venez de nous dire, nous ne le savions pas. Merci pour tous ces renseignements.

M. BERNARD : *Merci à vous de le faire remarquer. J'ai laissé à Madame la Maire, des dossiers et quelques plaquettes et, vous verrez tout le nouveau schéma directeur des halles fluviales et vous verrez l'avenue Leclerc, le quai Fillon et la Confluence.*

On a livré aussi, en début de ce mandat le quai Rambaud avec 2 paquebots de croisière et le pôle commercial de la Confluence est ravi d'avoir ces bateaux pendant la saison d'été. Cela fait

partie aussi des équilibres d'une grande métropole, savoir respecter ses citoyens et leur donner à travers d'un développement économique intelligent, maîtrisé, les raisons d'espérer pour le futur et pour leurs enfants.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur BERNARD, nous pouvons vous libérer. Vous voyez Monsieur DUCHENE, je vous avais promis que vous auriez la primeur des nouvelles sur ce qui allait se réaliser et j'ai préféré faire venir à ce conseil Monsieur BERNARD en sa qualité de délégué aux fleuves pour vous parler de l'existant, des projets à court terme mais aussi à plus long terme. Nous avons fait un point complet sur cette question, il faudra suivre la réalisation de ce plan d'aménagement.

Nous savons que vous nous interpellerez à nouveau sur ces réalisations.

Merci et bon conseil d'arrondissement dans le 2^e arrondissement ou ce qui va en rester.

Nous allons aborder les questions hors thème, je vous rappelle que d'après notre règlement, nous disposons d'1/2h pour ces questions.

CIL GERLAND GUILLOTIERE :

5 – Mme JOUMARD : Accueil des enfants en bas âge

L'objectif annoncé : « *L'accueil des enfants et des jeunes, leur éducation et leur épanouissement constituent une priorité de la ville de Lyon* », selon le 3^e contrat enfance-jeunesse (2015-2018) voté par la ville de Lyon le 2 décembre 2015 par le conseil municipal.

L'objectif : permettre aux familles lyonnaises de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Analyse de la situation : le 7^e arrondissement compterait, d'après le guide « petite enfance » :

- 2705 enfants de moins de trois ans.

1719 enfants dans des établissements d'accueil.

Or l'offre couvrirait aujourd'hui 62% des besoins selon les informations données par Lyon Citoyen.

Le contrat « enfance jeunesse » prévoit 30 places nouvelles dans le 7^e arrondissement. Ces places combleront-elles le déficit de l'offre ?

Solution complémentaire suggérée : en répertoriant les lieux d'accueil je n'ai pas trouvé de MAM « Maisons d'Assistants Maternelles ».

La loi sur la diversification des centres d'accueil du 9 juin 2010, précise les conditions de création des MAM permettant aux assistantes maternelles d'exercer leur métier, en dehors de leur domicile.

Les avantages d'une MAM sont : de compléter l'offre publique, d'exercer la garde d'enfants en dehors d'un domicile privé, d'offrir aux enfants une vie en collectivité, de fonder l'éducation sur un projet pédagogique, d'avoir des locaux et du mobilier adaptés aux enfants, de réaliser des activités par tranche d'âge.

Une MAM s'est créée à Lyon début septembre, dans le 3^e arrondissement. J'ai moi-même accompagné la création d'une MAM à Bourges, qui marche très bien.

Envisagez-vous de faciliter la création de Maisons d'Assistance Maternelle pour mieux couvrir l'offre d'accueil des enfants ?

Mme FIERS : Je ne contesterai pas vos chiffres puisque vous les avez trouvés dans notre livret d'accueil jeunes enfants.

Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) sont des structures privées qui regroupent au moins 2 AM dans un même espace.

Chaque AM a l'autorisation par la PMI de garder 4 enfants. Donc 8 enfants et 2AM sur un même lieu, c'est la structure qui s'est ouverte dans le 3^e arrondissement.

Au départ, ces 2 AM avaient déjà chacune, chez elle, la garde de ces 4 enfants. Il n'y a donc pas de création de berceaux.

La difficulté pour les porteurs de ces projets est de trouver un local répondant aux normes d'accessibilité et aussi accessible financièrement.

C'est la même démarche que pour les crèches privées, sauf que, pour celles-ci, l'éveil des enfants est mieux encadré par l'emploi d'éducatrice, d'infirmière, de puéricultrice et l'obligation de disposer d'un espace vert. Alors que ce n'est pas obligatoire pour les MAM

La seule obligation légale d'une MAM est que le local garantisse la sécurité et la santé des enfants.

Sur l'arrondissement, je reçois des porteurs de projet de crèches privées et récemment, j'ai reçu un porteur de projet MAM.

Notre action à la mairie peut porter, et se limite, à la recherche du local. Monsieur GRABER Adjoint à l'urbanisme, me communique régulièrement la liste des locaux vacants répondant aux normes d'accessibilité, et nous envisageons ensemble les possibilités

En réponse à votre demande, non, la ville de Lyon n'envisage pas la création et la subvention de MAM.

Les raisons sont les suivantes : la ville n'aide pas directement les AM. ; dans l'arrondissement : 453 AM sont en activités, la Ville ne peut soutenir financièrement deux AM parmi les 453.

A savoir, les MAM n'offrent pas un suivi médico-psychologique comme dans EAJE soutenus par la CAF et par la Ville :

C'est à dire la présence de pédiatre, psychologue, diététicienne, éducatrice et aussi d'intervenants extérieurs participant au développement du langage et à l'éveil des enfants.

Association de Valorisation du Parc de Gerland et de son Environnement et CIL GERLAND GUILLOTIERE :

6 – Mme HURTREL : les ambitions : selon OnlyLyon, chaque année, plusieurs millions de touristes viennent visiter Lyon. Si la capitale de Gaules est devenue la destination préférée des City Breakers, c'est grâce aux charmes dont elle dispose....

Le constat : or depuis quelques mois, on assiste à une généralisation de la malpropreté dans le 7^e, à tous endroits, comme sur les places comme Jean Macé, comme sur la place Jean-Jaurès et bien plus, dans beaucoup de rues adjacentes et pas seulement les axes principaux, comme dans les parcs comme celui de Gerland, sur les trottoirs et dans les caniveaux comme Avenue Leclerc ou Boulevard Yves Farges, aux abords des silos à verre, etc.

Comme le montrent les photos jointes, on y trouve : des cannettes de boissons, des papiers, jusqu'à des pneus usés qui servent de poubelle, alors que la municipalité nous instruit sur les dangers sanitaires des pneus, comme lieu de prédilection du moustique tigre.

Ces détritres restent en place plus d'un mois, voire des mois, témoignant de l'incurie des services de nettoyage.

Certes, on peut appeler le GRECO. Cependant, lors d'une réunion provoquée par le Greco, en présence de sa responsable du centre de contact Métropole et de la LCVR, celui-là s'est plaint d'être saturé d'appels sur le sujet et on le comprend, même s'il réagit pour intervenir.

Question et proposition : Quelles solutions concrètes proposez-vous pour garantir que les services de nettoyage de la Ville, fassent leur travail avec plus de soin et de régularité ?

Il avait été accepté que les services de la mairie émettent un planning de leurs interventions.

Nous demandons que ce planning d'intervention, régulièrement mis à jour, figure sur le site de la mairie, pour informer le citoyen et lui permettre de comprendre, le cas échéant la cause de cette malpropreté.

Par ailleurs, l'application pour Smartphone, prévue pour géo localiser ces détritres existera-t-elle, comme c'est le cas par exemple pour l'ambroisie ?

M. AMANY : Merci pour votre question, avant que Monsieur PEREZ vous réponde dans les détails puisque c'est lui le responsable de la propreté dans notre arrondissement, je voudrais revenir sur la question du nettoyage qui revient régulièrement dans les CICA. Dans votre question vous avez évoqué l'incurie des services de nettoyage. Pour travailler avec eux régulièrement, j'estime à chaque fois que nous avons eu des remarques sur notre arrondissement, nos services sont intervenus immédiatement et nous avons eu un retour très positif des populations.

Quand vous avez des questions particulières sur des lieux au niveau du nettoyage, rentrez en contact directement avec nous afin que nous puissions intervenir. Je n'ai pas eu votre mail. Je suis intervenu avec Monsieur PEREZ qui va vous répondre.

Mme LA MAIRE : Monsieur PEREZ, Ingénieur, chargé de la subdivision dans laquelle nous sommes dans le 7^e arrondissement, va compléter la réponse.

M. PEREZ : Votre constat me paraît alarmant mais vous avez peut-être un peu forcé le trait à mon humble avis.

La propreté de l'arrondissement est avant tout une coresponsabilité entre les incivilités de la part d'énormément de citoyens et une coresponsabilité de nos services qui doivent, chaque matin, assurer la propreté 365 jours sur 365 jours.

Vous parlez de fréquences de nettoyage. Dans les années 90 on était dans les âges d'or de la propreté ; les moyens financiers, humains et matériels n'étaient pas limités. Aujourd'hui, nous avons une obligation en tant que service de maîtriser la dépense et les moyens ne sont pas extensibles.

C'est pour cela qu'au niveau des fréquences de nettoyage, ce qui se passait dans les années 90 avec un plan de propreté où chaque rue était traitée selon des fréquences définies, aujourd'hui, nous avons changé notre mode opératoire.

Chaque matin, un agent de maîtrise dans le dépôt, a un nombre de moyens et il doit les adapter sur le terrain ; on ne va pas nettoyer une rue peu sale ou propre et on adapte avec les priorités données en fonction de l'usage et des salissures.

Cette nouvelle méthode de travail nous permet d'être le plus efficient possible avec un peu moins de moyens, parce que c'est une réalité.

On a pu constater et une note est partie vers le directeur général, entre 2015 et 2016, sur l'ensemble des arrondissements que je gère, Lyon Rive Gauche, 3^e, 6^e, 8^e, une augmentation phénoménale de plus de 50% de dépôts et encombrants sur la voie publique.

On est passé de 200 tonnes sur le 7^e arrondissement en 2015 à environ 380 tonnes en 2016, en faisant la projection jusqu'à la fin de l'année.

Sur l'ensemble des arrondissements, chaque matin, nous recevons des demandes d'intervention pour retirer ces encombrants. Lorsque l'on intervient pour retirer ces encombrants sur la voie publique, c'est lié à des incivilités puisque l'on a des déchetteries dont une pas très loin sur le 7^e arrondissement, les agents dédiés à ces tâches ne sont pas au balai.

La priorité est de retirer les encombrants pour des raisons de sécurité. Avec un encombrant, des enfants peuvent se blesser.

Un encombrant signalé est retiré sous 48 heures ; la propreté ce n'est pas uniquement la responsabilité des services mais également, la responsabilité de certains citoyens qui sont incivils.

Sur le 7^e arrondissement, quand j'ai pris mes fonctions en 2010, j'ai travaillé sur la réorganisation et fin 2012, nous avons mis une organisation en place.

La ville évolue, s'agrandit et sur Gerland les anciennes friches industrielles deviennent des logements, des espaces urbains à entretenir.

Les moyens supplémentaires arrivent au compte-goutte et pour l'instant, nous sommes plutôt dans une organisation avec des pièces rapportées sur ces nouveaux espaces que l'on récupère.

Je peux vous annoncer toutefois, que nous allons avoir en 2017, avec la ZAC des Girondins qui va être livrée, le Mail Fontenay, le 75 Gerland, des moyens supplémentaires dès le 1^{er} mars, alors plutôt que de mettre des pièces rapportées qui ressembleraient plutôt à des pansements sur des jambes de bois, nous allons repenser l'ensemble de l'organisation du 7^e arrondissement.

Nous allons le proposer en concertation avec Monsieur AMANY et à partir du 1^{er} mars 2017, je vous présenterai cette nouvelle organisation qui ne sera pas figée, elle pourra évoluer au fil de vos besoins. Je suis prêt, en passant par Monsieur AMANY à faire des visites de terrain avec vous, je suis disponible, n'hésitez pas.

Mme HURTREL : *Je vous remercie infiniment et, je suis d'accord avec tout ce que vous venez de dire et dans ma question je demandais s'il n'y avait pas un moyen d'alerter les citoyens afin qu'ils soient un peu plus civiques.*

M. AMANY : En ce qui concerne votre question sur la géo localisation : depuis juillet, elle existe, elle est chargeable sur Google Play Apple store ville de Lyon application officielle. Vous avez une partie qui s'appelle « mes démarches » sur laquelle vous pouvez signaler ce que vous observez. Si vous voyez un problème d'éclairage, de dépôt sauvage, des tags injurieux ou si vous avez besoin d'une

information. Vous pouvez le faire par téléphone et par Mail. Vous pouvez aussi envoyer des photos. Cela fonctionne depuis juillet 2016.

7 – Mme HURTREL : devenir d'espace vert. La maison Iafratte (angle de l'Avenue Leclerc et de la rue Lieutenant Colonel Girard) a été démolie il y a quelques mois. Une belle clôture métallique a été posée.

Que comptez-vous faire de cet espace vert, pour l'instant laissé à l'abandon, hormis y laisser pousser de l'ambrosie.

M. AMANY : Cet espace est devenu vert après la démolition de la maison Iafratte. Dans un premier temps il a été clôturé par la Direction Générale des Bâtiments et actuellement, nous réfléchissons à ce que nous allons en faire.

Ce sera un espace vert avec des jeux pour enfants ; les travaux commenceront en octobre 2017.

En revanche, en ce qui concerne l'aire canine, avec la direction cadre de vie, il a été décidé qu'elle serait ouverte incessamment, c'est pour cela que cet endroit a été nettoyé.

8 – M. JOURMARD : Réduction du nombre de places de stationnement rue Mérieux. Le long de la rue Mérieux, face à la place des pavillons, un stationnement est prévu en épi, à raison de voitures entre 2 arbres. Des protections généreuses en poteaux de bois ont été effectuées autour des arbres. Elles ont été réalisées avec une taille telle que là où il rentrait 2 voitures, on ne peut plus en garer qu'une, sauf à comprimer la carrosserie. De plus, le nouveau trottoir trop généreux réduit encore l'espace.

Nous demandons que la taille de ces protections d'arbres soit ajustée pour qu'il soit encore possible de garer facilement 2 voitures et que la position du trottoir n'élimine pas également une place de stationnement.

Mme RIVOIRE : On a 1 place ½ et on peut mettre une voiture et une moto ! Il y a eu un petit loupé par contre, aujourd'hui, on ne peut pas réduire la taille de l'encadrement des arbres parce qu'à mon avis, ils risqueraient d'être « buté » et cela les fragiliserait.

Les espaces où il y a du stationnement ne manquent pas, place des Pavillons, rue du Vercors, en face la bibliothèque, il n'y aura pas de circulation donc, on va essayer de voir avec le service des arbres mais s'il faut enlever et replanter les arbres, ce n'est pas très intéressant, on va voir ce que l'on peut faire.

On ne va pas revenir sur le parking de la rue Debourg qui était provisoire ; on avait fait une étude bien précise là-dessus. Il faut reconnaître que beaucoup de personnes stationnent sur la voie publique au lieu d'aller dans les stationnements en sous-sol.

Si chacun était vertueux, ce serait différent. On en revient toujours au civisme !

C'est vrai que l'on a supprimé du stationnement mais il en reviendra avec la construction de l'immeuble où il y aura un parking à disposition des riverains et des personnes qui viendront sur le quartier pour vaquer à leurs occupations.

10 – M. PONS : La circulation des cyclistes sur la partie ombragée du trottoir côté ouest du quai Claude Bernard entre le Pont Gallieni et le Pont de la Guillotière est très fréquente et s'effectue au milieu des piétons, souvent à grande vitesse.

Ainsi le cheminement usuel des cyclistes pour remonter sur le Pont de la Guillotière depuis les berges en venant du sud du Pont de l'Université est ce trottoir, faute d'un accès évitant le long détour par le quai Augagneur que, bien entendu, peu utilisent.

Si un équipage à pied de la Police Municipale a déjà demandé à des cyclistes de mettre pied à terre devant la piscine, un autre équipage de la Police Municipale, celui-ci cycliste, a indiqué que la circulation des cyclistes est bien autorisée sur toute cette section. Le service Voirie interrogé indique qu'il n'y a aucune réglementation particulière en vigueur sur cette section.

Quelle est la réglementation en vigueur sur la section ouest du trottoir, le long du quai Claude Bernard entre le pont Gallieni et le pont de la Guillotière ?

Avez-vous des projets pour améliorer le partage des voies et des modes sur cet itinéraire, ou bien établir un itinéraire direct ?

M. ACACIA : Je voulais vous remercier de dire que la police municipale passait régulièrement ; ils sont présents et c'est une bonne chose.

Je confirme que les promenades sur les quais sont, règlementairement parlant, des trottoirs sur lesquels les cyclistes doivent mettre pied à terre sur la partie haute du quai.

Cela va prendre un peu de temps mais nous avons maintenant une perspective de résolution des conflits vélo-piétons avec l'aménagement continue d'une piste cyclable bidirectionnelle, au moins jusqu'à la rue de l'Université.

L'amélioration du partage des voies sur cet itinéraire : il y a déjà des travaux qui ont été effectués avec un double sens quai Sarrail, quai Augagneur ; nous allons prolonger au moins dans un premier temps rue de l'Université qui permettra de rejoindre le parcours naturel par la rue Raoul Servant.

ASSOCIATION AGIR :

11 – M. GUILLEN : **Ecole de reconversion professionnelle Georges Guynemer** – des rumeurs de fermeture courent. Quel est le devenir de cette école de reconversion professionnelle ?

12 – Pourquoi le mur portant la partie centrale de **la fresque Diego Rivera** a-t-il été abattu ?

Mme FIERS : On connaît cette école depuis longtemps dans l'arrondissement puisqu'elle avait été créée par Edouard Herriot pour les mutilés de guerre afin qu'ils puissent avoir une reconversion professionnelle.

Cette école continue aujourd'hui et elle forme des personnes en situation du handicap visible ou invisible et elle réussit une très belle reconversion professionnelle puisque à 98%, ces personnes trouvent du travail à l'issue du stage.

Il y a aussi une dizaine de filles et de jeunes femmes dans cette école.

Concernant la rumeur, au début quand ça a été créé c'était rattaché au Ministère des anciens combattants, aujourd'hui, il y aura peut-être un changement de tutelle mais, je ne peux pas vous donner d'information à ce sujet parce que je n'en ai pas.

Soyez rassuré, l'école fonctionne très bien.

M. ACACIA : Ma réponse sera rapide et je propose de continuer lorsque j'aurai des éléments complémentaires si vous le souhaitez.

Plusieurs réunions ont été faites sur place depuis mai 2014, des temps de rencontre avec les habitants et une réunion avec tous les partenaires, les associations et les conseils de quartier.

Depuis 2008 mais plus particulièrement depuis 2014, des réunions ont été proposées. Pourquoi ? Parce que nous constatons beaucoup de vandalisme, de détériorations répétitives malgré des réparations dessus, des jeunes qui ne se l'étaient pas appropriée.

Cette fresque est de domanialité SACVL, il a été pris la décision de démolir le mur et de requalifier l'espace complet de l'îlot. Vous avez pu constater au cœur de l'îlot des travaux qui ont été faits, notamment sur les praticables de sport.

Le mur a été tombé par la SACVL, propriétaire du lieu. A l'issue des travaux, une fois que tout a été remis en état y compris au sol, la SACVL cédera à la ville de Lyon cette parcelle. Il n'y a pas de projet de construction, seulement un lieu de passage et d'accès à l'îlot central.

Mme LA MAIRE : Merci. Je rappelle à toutes les personnes présentes que, si vous voulez bien attendre la fin du conseil d'arrondissement, nous vous offrirons un verre comme d'habitude.

Madame la Maire lève la séance à 20h20.